Justificatif généré le 10/01/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 10/01/2023
Département : (91) Essonne
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/653872
N° d'annonce : 653872

Par acte sous seing privé en date du 23/12/2022, il est constitué :

FORME : Société par Actions Simplifiée à associé unique

DENOMINATION :

SMART

SIEGE SOCIAL : 37 boulevard Joseph Bara, 91120 PALAISEAU

CAPITAL : 1000 euros

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation

OBJET :

Éducation, formation, informations consulting dans les domaines suivants :

– Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires, membres, yeux et dents artificiels, articles orthopédiques, prothèses,

– Informations en matière de divertissement ou d'éducation, publication de livres, production de films, montage de bandes vidéo, services de photographie,

– Organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès, publication électronique de livres et de périodiques en lignes, micro-éditions etc…

Président : Monsieur André EL ZOGHBI, demeurant 37 boulevard Joseph Bara, 91120 PALAISEAU

IMMATRICULATION : RCS EVRY

Pour avis,

le représentant légal

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeKBrIqo7
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeKBrIqo7

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)